

Charte des droits et devoirs des auditeurs des sessions nationales de l'INTEFP

Par cette session, l'Etat investit des moyens conséquents dans le but de promouvoir le dialogue social, donner chair à une démocratie sociale, favoriser le tripartisme et d'approfondir en concertation des sujets socio-économiques d'actualité. En retour, cet investissement confère des droits et des devoirs aux participants de ces sessions.

- 1- J'abandonnerai, le temps de la session toute posture liée à mes fonctions et à mes responsabilités institutionnelles, sans renoncer à mes convictions ;
- 2- Mon écoute sera autant critique qu'active ;
- 3- Je veillerai toujours à respecter les opinions différentes et à tenter de comprendre ce qui les justifie ;
- 4- J'enlèverai mes « lunettes hexagonales » pour observer et comprendre les systèmes sociaux livrés à mon analyse. J'aborderai avec courtoisie mes interlocuteurs étrangers en prenant soin de ne pas les heurter par des questions ou des réactions qui se réfèrent en permanence au système français pris comme modèle ;
- 5- Mon assiduité tout au long de la session ne connaîtra aucun relâchement, y compris lors des ateliers finaux. Mon implication sera entière et dynamique, tant dans les débats que dans les travaux de groupes. J'apporterai ma contribution à la production de supports écrits (compte-rendu d'intervention, synthèses des modules, préparation du colloque, publication d'ouvrage) ;
- 6- Ma constante ponctualité contribuera au bon déroulement de la session ;
- 7- En ma qualité d'auditeur, je fais partie d'un groupe indissociable. Sauf cas de force majeure je respecterai l'organisation de chacun des modules et notamment celle des voyages ;
- 8- Je partagerai mon couvert en privilégiant les rencontres avec les auditeurs extérieurs à mon collège et j'accepterai, le cas échéant, d'être hébergé(e) en chambre double lors des voyages à l'étranger ;
- 9- Je délaisserai, le temps des travaux collectifs au moins, mon inséparable et cher cellulaire. Je le configurerai en mode vibreur en cas d'absolue nécessité ;
- 10- Je m'efforcerai de tutoyer et de me laisser tutoyer ;
- 11- Je m'efforcerai de prendre en considération le fait que, le personnel de l'INTEFP, avec les moyens qui lui sont donnés et les contraintes qui lui sont imposées, recherche l'excellence et fait preuve d'une imagination sans borne pour assurer mon bien être ;
- 12- **Pour les journalistes et les parlementaires :** je respecterai les mêmes principes que les auditeurs des trois collèges ; je rendrai compte des travaux de la session au travers de mon organe de presse, ou auprès de mes collègues de chacune des deux chambres, tout en veillant à ne pas rapporter les conflits interpersonnels qui pourraient survenir entre auditeurs ;
- 13- **Pour tous les auditeurs :** à l'issue de la session, j'apporterai mon concours à l'Association des Auditeurs de l'INTEFP, qui regroupe les auditeurs de toutes les sessions, afin de continuer à promouvoir les valeurs mentionnées dans le préambule ci-dessus.

Je, soussigné(e), atteste avoir pris connaissance de la Charte des Droits et Devoirs des auditeurs des sessions de l'INTEFP. En participant à la XXXIV^{ème} session nationale de l'INTEFP, je m'engage à respecter les principes de cette Charte et à être assidu(e) pendant toute la durée de la session.

Fait à le

Signature :



Ministère du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social



Membre du RESP